

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
BESANCON

CANTON
ORNANS

COMMUNE DE 25580 SAULES

PROCES-VERBAL

Séance du 14 Avril 2023

DATE DE CONVOCATION

04/04/2023

DATE D'AFFICHAGE

20/04/2023

Nombre de membres

- en exercice : 8
- présents : 7
- votants : 8
- absent excusé : 1
- absent : 0
- exclus : 0

**L'an deux mille vingt-trois
le quatorze avril à 20 heures 30**

le Conseil Municipal de la commune de SAULES

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Louis DAUDEY, Maire** pour la session ordinaire du mois d'**Avril**.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Pascal MANGANONI, Baptiste REPECAUD, Justin JACOULOT, Sandrine GUINET et Bernard DONEY

Absent excusé : Dominique MUTTONI, ayant donné procuration à Emmanuel DELIOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Monsieur Pascal MANGANONI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

- ORDRE DU JOUR -

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 Février 2023 ;
- 2/ Admission en non-valeur des créances de plus de 2 ans ;
- 3/ Convention SATE ;
- 4/ Validation proposition groupement de commande Poteaux incendie SIEHL ;
- 5/ Vote des taux des taxes directes locales (état 1259) ;
- 6/ Concordance compte de gestion et compte administratif 2022 et vote ;
- 7/ Affectation de résultat 2022 ;
- 8/ Vote budget primitif 2023 ;
- 9/ Questions diverses

1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 Février 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres le Procès-Verbal de la séance précédente du 10 février 2023.

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

2/ Admission en non-valeur des créances de plus de 2 ans

Etat des restes à recouvrer pour un montant cumulé de la dette de plus de 2 ans : 468,73 euros.

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

3/ Convention SATE pour le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau 2023

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;
- décide de solliciter pour 2023 l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif.
- décide d'inscrire au budget 2023, une enveloppe de 72,30 euros au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique.

Le montant de l'enveloppe doit être calculé comme suit : rémunération du SATE en 2023 = Population DGF x tarif du domaine d'intervention sollicité auprès du Département : 0,30 Euros/habitant (241) pour l'assainissement collectif.

- autorise le maire à signer au nom de la Commune la convention SATE avec le Département pour l'assainissement collectif.

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

4/ Validation proposition groupement de commande Poteaux incendie SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue)

Proposition d'un groupement de commande pour prestation de contrôle et d'entretien des poteaux et bouches d'incendie publics. Le maire rappelle que le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Doubs préconise un contrôle du débit et des pressions des poteaux incendie au moins une fois tous les trois ans. L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article L 2113-7 du Code de la commande publique dont le SIEHL serait le coordonnateur.

La compétence « incendie » étant du ressort de la Commune, le contrôle et l'entretien des poteaux incendie est à la charge du budget général de la Commune.

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

5/ Vote des taux des taxes directes locales (état 1259)

En raison de l'augmentation des bases (état 1259), le produit total fiscal souhaité, passant de 2022 à 47 165 à 2023 à 53 024, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie (22,13 %) de taxe foncière non bâtie (6,42 %) et de taxe d'habitation (12,57 %)

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

6/ Concordance compte de gestion et compte administratif 2022 et vote

Le maire présente aux conseillers le compte de gestion 2022 établi par le service de gestion comptable d'Ornans et le compte administratif du budget du même exercice produit par la commune.

Ce document s'avère conforme à la réalité budgétaire de la commune de Saules. En conséquence, le maire demande à l'assemblée d'approuver le compte de gestion du SGC d'Ornans établi en conformité avec le compte administratif du budget communal.

A l'unanimité les membres présents et représenté approuvent le compte de gestion du SGC d'Ornans et vote le compte administratif 2022, qui se solde par :

-un excédent de fonctionnement de : 255 526,14 EUR

-un déficit d'investissement de : - 11 867,32 EUR

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

7/ Affectation de résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 255 526,24 euros, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'affecter en réserves au compte 1068 en investissement, la somme de 11 867,32 euros

- et de reporter en recette de fonctionnement, la somme de 243 658 92 euros

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

8/ Vote budget primitif 2023

a) Assainissement : vote des taux pour l'année 2023

Dans la perspective de la prise de compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes Loue Lison, soit au 1^{er} janvier 2025, soit au 1^{er} janvier 2026, le conseil municipal décide une augmentation de la part fixe de 80 à 90 euros, dès 2023 et de la part variable basée sur le nombre de m³ consommés de 1,38 euros à 1,60 euros. **Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0**

b) Terrain foot de Lavans-Vuillafans

Sur demande du Club de Foot de Lavans-Vuillafans aux six communes de contribuer au financement d'une étude de faisabilité d'un aménagement d'un terrain synthétique à LAVANS, d'un montant de 11 500 euros, la part de Saules étant de 2 002 euros, le conseil vote favorablement à 4 voix et défavorablement à 4 voix.

La voix du maire, étant prépondérante, ayant voté favorablement la somme de 2 002 euros sera versée pour le Club de Foot de Lavans-Vuillafans. **Pour : 5 – Contre : 4 – Abstention : 0**

c) Subventions aux associations

- Association foncière	:	1 000 €
- AFR La Barèche	:	100 €
- ADMR	:	100 €
- Sapeurs-Pompiers	:	50 €
- Chats Pays d'Ornans	:	50 €
- RBC	:	200 €
- Amis de l'Hôpital d'Ornans	:	50 €
- LVDE La Barèche – Vernierfontaine	:	50 €
- Côteaux de Cornebouche (M. GIRARDET)	:	350 €
	: Au compte 65738	1 000 €
	: Au compte 6574	950 €
Soit au total	:	1 950 €

d) Comice : dépenses à prendre en charge par la Commune

- Inscription Comice 23 février 2023	:	1 000 €
- Branchement électrique sur site à prévoir avec ENEDIS	:	1 500 €
- Location WC mobiles	:	1 000 €
- Provision budgétisée	:	5 000 €

En effet, le Comice ayant demandé à la Commune de se porter caution à hauteur de 5 000 euros à son profit, le Service de Gestion Comptable d'Ornans, ayant été consulté, répond que la Commune ne peut pas se porter caution pour une association dans le cadre de l'organisation d'un comice agricole.

Le conseil décide donc de budgétiser une somme de 5 000 euros pour dépenses imprévues.

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

e) Investissements à prévoir en 2023 :

- Travaux électriques :		
- Installation LEDS, salle du Conseil	:	1 050 €
- Installation LEDS, Entrée	:	269 €
- Installation LEDS, salle des fêtes	:	1 036 €
- Installation LEDF, cuisine	:	196 €
- Installation 2 néons à la Mezzanine	:	200 €
- Installation de panneaux d'affichage décentralisés	:	1 000 €
- Achat de gabion pour la fontaine	:	261 €

En outre, il y a lieu d'envisager un schéma directeur pour l'assainissement collectif ; Coût estimatif : 30 000 €

Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

12/ Questions diverses

- Déclaration préalable : Yvan VIENNET pour pose de panneaux photovoltaïques ;
- Déclaration préalable : François CLAIR pour un carport (garage) ;
- Permis de construire : Pascal TISSERAND pour un garage supplémentaire ;
- Gazette de la Barèche : Le conseil de Saules décide de ne pas y participer.
- Cérémonie patriotique du 8 mai à Saules

Fin de séance à 22 heures 50

Prochain conseil le 30 Juin 2023 à 20h30

Le secrétaire de séance,
Pascal MANGANONI



Le Maire,
Louis DAUDEY

